

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01101 Numéro SIREN : 478 364 524 Nom ou dénomination : AUBINYC

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2021 sous le numéro de dépôt 10195

Certifié Conforme
à l'Original



SAS AUBINYC

28 rue de RENNES

35140 ST AUBIN DU CORMIER

Siret : 47836452400015

Comptes annuels

Exercice clos le 31/01/2021



TALENZ
GROUPE FIDORG

FIDORG NORMANDIE

Siège social :	Le Trifide - 18, rue Claude Bloch - 14050 Caen Cedex 4	Tél : 02 31 46 23 23	email : caen@talenz-fidorg.fr
Bayeux :	10, boulevard Sadi Carnot - 14400 Bayeux	Tél : 02 31 51 60 97	email : bayeux@talenz-fidorg.fr
Deauville :	Rue des Bateliers - ZI - 14800 Touques	Tél : 02 31 14 62 00	email : deauville@talenz-fidorg.fr
Flers :	15, rue du Théâtre - 61100 Flers	Tél : 02 33 62 82 00	email : flers@talenz-fidorg.fr
Saint Lô :	585, rue Henri Claudel - ZI Neptune 2 - 50000 Saint Lô	Tél : 02 33 77 87 97	email : saint-lo@talenz-fidorg.fr
Vire	3, rue des Halles - BP 70058 - 14502 Vire Cedex	Tél : 02 31 68 11 12	email : vire@talenz-fidorg.fr

fidorg.talenz.fr



ETATS DE SYNTHESE

Exercice du 01/02/2020 au 31/01/2021

■ Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/01/2021	Net 31/01/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	300	300		
Fonds commercial (1)	1 143 352		1 143 352	1 143 352
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	668 929	561 357	107 572	131 135
Autres immobilisations corporelles	1 875 627	1 513 552	362 074	547 223
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	44 514		44 514	44 474
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 732 721	2 075 209	1 657 511	1 866 184
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 008 630		1 008 630	1 035 832
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	86 824		86 824	83 263
Autres créances	432 067		432 067	361 482
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	351 594		351 594	201 316
Disponibilités	800 084		800 084	347 555
Charges constatées d'avance (3)	37 475		37 475	36 263
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 716 674		2 716 674	2 065 712
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 449 394	2 075 209	4 374 185	3 931 896
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

■ Bilan Passif

	31/01/2021	31/01/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	600 000	600 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	44 504	39 824
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	732 063	643 149
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	282 104	93 594
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 658 671	1 376 567
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	426 532	683 039
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 782 285	1 433 563
Dettes fiscales et sociales	450 956	354 303
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	52 196	47 611
Produits constatés d'avance (1)	3 545	36 813
TOTAL DETTES	2 715 514	2 555 330
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 374 185	3 931 896
(1) Dont à plus d'un an (a)	167 275	426 188
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 548 239	2 129 142
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

■ Compte de résultat

	France	Exportations	31/01/2021	31/01/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	22 203 832		22 203 832	23 043 183
Production vendue (biens)	1 361 941		1 361 941	1 333 420
Production vendue (services)	306 145		306 145	99 913
Chiffre d'affaires net	23 871 917		23 871 917	24 476 516
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2 243	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			6 128	10 725
Autres produits			9 022	7 352
Total produits d'exploitation (I)			23 889 310	24 494 593
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			19 216 931	20 383 958
Variations de stock			28 136	-27 216
Achats de matières premières et autres approvisionnements			963 230	944 321
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 312 162	1 244 097
Impôts, taxes et versements assimilés			212 387	189 279
Salaires et traitements			1 227 962	1 153 395
Charges sociales			287 304	287 990
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			250 912	250 752
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				934
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			8 465	9 809
Total charges d'exploitation (II)			23 507 489	24 437 318
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			381 821	57 275
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			7 226	5 530
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			7 226	5 530
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			5 452	8 098
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			5 452	8 098
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			1 775	-2 567
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			383 595	54 708

■ Compte de résultat(suite)

	31/01/2021	31/01/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		39 336
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		39 336
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		450
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		450
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		38 886
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	101 491	
Total des produits (I+III+V+VII)	23 896 537	24 539 459
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	23 614 432	24 445 865
BENEFICE OU PERTE	282 104	93 594
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	36 628	36 628
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



ANNEXE

Exercice du 01/02/2020 au 31/01/2021

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AUBINYC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2021, dont le total est de 4 374 185 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 282 104 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2020 au 31/01/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/03/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

En cas de présence d'un fonds de commerce ou droit au bail, si celui-ci ne fait pas l'objet d'un plan d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation est réalisé à partir d'une approche comparative (% du chiffre d'affaires annuel applicable dans la branche d'activité, multiple de l'excédent brut d'exploitation retraité,...).

Une provision est comptabilisée quand la valeur d'utilité issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

■ Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

En cas de présence à la date de clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

En cas d'existence dans les présents comptes, les stocks et les en-cours sont valorisés :

- à leur prix d'achat net augmenté des frais accessoires pour les matières premières et les marchandises,
- à leur coût de production pour les en-cours de production,
- à leur prix de revient pour les produits finis.

Des provisions pour dépréciations ont été constituées chaque fois que la valeur vénale du bien était inférieure à sa valeur d'inventaire.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,42 %
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2019

■ Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Autres éléments significatifs

Les produits accessoires accordés par le franchiseur sont liés à des conventions d'une durée de 5 ans.

Le caractère définitif de l'acquisition de ces produits est subordonné au respect des engagements pris dans ces conventions.

- Sur l'exercice clos au 31-01-2016 : 311 200 € de produits accessoires liés aux investissements.
- Sur l'exercice clos au 31-01-2017 : 30 000€ de produits accessoires liés aux investissements.
- Sur l'exercice clos au 31-01-2018 : 30 000€ de produits accessoires liés aux investissements.

Suite à la signature d'un pacte d'associé, le test de dépréciation du fonds de commerce s'effectue par rapport à celui-ci.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre (ou semestre) 2020. Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, l'entité n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 143 352			1 143 352
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	300			300
Immobilisations incorporelles	1 143 652			1 143 652
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	640 642	28 287		668 929
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 850 724	13 147		1 863 871
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 989	767		11 756
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 502 355	42 200		2 544 555
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	44 474	39		44 514
Immobilisations financières	44 474	39		44 514
ACTIF IMMOBILISE	3 690 481	42 240		3 732 721

■ Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/01/2021
Éléments achetés	1 143 352
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 143 352

Immobilisations corporelles

Concessions, logiciels et brevets : 1 an

Installations techniques : 5 à 10 ans

Matériel et outillage : 5 à 10 ans

Installations générales et agencements divers : 3 à 10 ans

Matériel de bureau : 5 à 10 ans

Matériel informatique : 3 ans

Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	300			300
Immobilisations incorporelles	300			300
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	509 507	51 850		561 357
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 303 501	198 901		1 502 401
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 989	162		11 151
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 823 997	250 912		2 074 909
ACTIF IMMOBILISE	1 824 297	250 912		2 075 209

■ Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	44 514		44 514
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	86 824	86 824	
Autres	432 067	432 067	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	37 475	37 475	
Total	600 879	556 366	44 514
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	200 937
Total	200 937

■ Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	934		934	
Créances et Valeurs mobilières				
Total	934		934	
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			934	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	6 000	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	6 000	100,00

■ Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	426 532	259 257	167 275	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 782 285	1 782 285		
Dettes fiscales et sociales	450 956	450 956		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	52 196	52 196		
Produits constatés d'avance	3 545	3 545		
Total	2 715 514	2 548 239	167 275	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	256 219			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	344
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 467
Dettes fiscales et sociales	296 160
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	26 548
Total	431 520

■ Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	37 475
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	37 475

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	3 545
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	3 545

■ Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 250 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

■ Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	83 967
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Nantissement du fonds de commerce pour garantir l'emprunt LCL contracté en 2014</i>	<i>420 000</i>
<i>Nantissement du fonds de commerce pour garantir l'emprunt BPO contracté en 2015</i>	<i>700 000</i>
<i>Nantissement du fonds de commerce pour garantir l'emprunt BNP contracté en 2015</i>	<i>460 000</i>
Autres engagements donnés	1 580 000
Total	1 663 967
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 137 887 EURO

Un contrat d'assurance extension fin de carrière a été souscrit pour les salariés à hauteur de 20 000€.

Un versement pour l'assurance extension fin de carrière pour les salariés à hauteur de 5 000€ a été fait le 21.01.2021.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

AUBINYC

Société par actions simplifiée au capital de 600 000 €

28, rue de Rennes

35140 ST AUBIN DU CORMIER

RCS RENNES 478 364 524

PROCES-VERBAL DU 24 JUIN 2021

*L'an deux mil vingt et un
Le vingt-quatre juin
A quatorze heures trente*

Les associés de « **AUBINYC** », Société par Actions Simplifiée au capital de 600 000 Euros, divisé en 6 000 actions, se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par DANI DISTRIBUTION, Présidente, elle-même représentée par M. Daniel FRIN.

Mr Christophe JUTEAU, Commissaire aux Comptes Titulaire, est présent.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|---------------|
| ▪ Société « <i>DANI DISTRIBUTION</i> », propriétaire de | 3 000 actions |
| ▪ Société « <i>SOCIETE AMIDIS & CIE</i> », propriétaire de | 3 000 actions |

seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 janvier 2021** et quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées
- Rémunération de la Présidence
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 janvier 2021**
- le rapport de gestion établi par la gérance
- les rapports du Commissaire aux Comptes
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion établi par le Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la base du rapport de gestion établi par le Président, et après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 janvier 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport faisant apparaître **un bénéfice de 282 104 €**.

L'Assemblée Générale approuve le montant de dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre de l'article 39-4 du CGI à hauteur de 4 214 €.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 janvier 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté le bénéfice de l'exercice à savoir **282 104 €**, décide de l'affecter de la manière suivante :

- | | |
|--|------------------|
| - A la « Réserve légale » | 14 105 € |
| - Le solde au compte « Autres réserves » | 267 999 € |

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été distribué à titre de dividende au cours des trois exercices précédents, les sommes suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE
31/01/2020	0 €
31/01/2019	0 €
31/01/2018	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et statuant sur ce rapport, déclare qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte que la rémunération de la Présidence s'est élevée à 166 921 € HT au titre de l'exercice clos le 31/01/2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

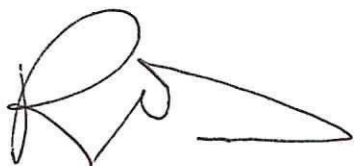
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Société « AMIDIS & Cie »
Représentée par Manuel ROULLIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a horizontal line.

Société « DANI DISTRIBUTION »
Représentée par son gérant, M. Daniel FRIN

A handwritten signature in black ink, featuring a series of vertical strokes and a horizontal line.

SAS AUBINYC

Hypermarché

**28, rue de Rennes
35140 ST AUBIN DU CORMIER**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

**ASSEMBLEE GENERALE DU
24 juin 2021**

Rapport Général

Rapport sur les conventions réglementées

AUBINYC
Société par Actions Simplifiée
28, rue de Rennes
35140 ST AUBIN DU CORMIER

RCS : Rennes 478 364 524

EXERCICE 2020-2021

Clos le 31 janvier 2021

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 janvier 2021

A l'assemblée générale de la société AUBINYC,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AUBINYC relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai réalisé mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} février 2020 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé selon mon jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- L'évaluation des stocks de marchandises
- La constatation et l'enregistrement des recettes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A RENNES, le 9 juin 2021



Christophe JUTEAU
Commissaire aux comptes